



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
10 novembre 2005
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 19^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 28 octobre 2005, à 10 heures

Président : M. Aliyev (Azerbaïdjan)
puis : M. Gerts (Vice-Président) (Pays-Bas)

Sommaire

Point 28 de l'ordre du jour : Effets des rayonnements ionisants

Point 116 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et aussi être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 28 de l'ordre du jour : Effets des rayonnements ionisants

1. **M. Crick** (Secrétaire du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des rayons ionisants) dit que, jusqu'à sa nomination récente, il a été pendant plus de 20 ans un ardent utilisateur des rapports scientifiques produits par le Comité scientifique, qui sont vraiment très prisés au sein de la communauté scientifique internationale et constituent le fondement des normes sur la protection contre les rayonnements.

2. Certes, il y a eu récemment des problèmes budgétaires qui ont entravé le travail du Comité scientifique mais, à la connaissance de l'orateur, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) prend des dispositions afin de régler ces questions pour que le Comité scientifique puisse travailler de façon fiable et efficace.

3. Avril 2006 marquera le vingtième anniversaire de l'accident de Tchernobyl; les feux de la rampe seront alors aussi braqués sur le Comité scientifique parce que ce dernier a joué un rôle important en fournissant la base scientifique nécessaire pour permettre de comprendre les effets des rayonnements sur la santé. L'année 2006 marquera aussi le cinquantième anniversaire de l'institution du Comité scientifique, ce qui nous donnera une occasion de réfléchir sur les prochains défis à relever.

4. **M. Yamamoto** (Japon, Président du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des rayons ionisants) dit que, depuis son institution par l'Assemblée générale en 1955, le Comité scientifique s'est acquitté de sa mission essentielle qui est de faire un bilan digne de foi des sources et des effets des rayonnements ionisants. Son mandat était, à l'origine, d'évaluer et de faire un rapport sur les niveaux et les effets de l'exposition aux rayonnements ionisants, mais l'on a adapté son rôle pour que cet organe s'intéresse aux nouveaux problèmes découlant de l'exposition aux rayonnements, tels que les maladies autres que le cancer, leurs effets sur le système immunitaire et sur le biote non humain. En conséquence, les gouvernements et les organisations du monde entier se fondent désormais sur les prévisions du Comité qu'ils considèrent comme la base scientifique nécessaire pour évaluer le risque de rayonnement, en fixant des normes de protection et de sûreté contre les rayonnements en

régulant les sources de radiations. Au sein du système des Nations Unies, ces prévisions sont utilisées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) quand elle s'acquitte de ses fonctions juridiques qui consistent à instituer des normes de salubrité en ce qui a trait aux rayonnements et de veiller à leur application. En outre, l'information fournie par le Comité scientifique a aidé l'Assemblée générale à émettre des recommandations, notamment celles pertinentes pour la coopération internationale dans le domaine de la santé.

5. L'année 2006 marquera le vingtième anniversaire de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl. À cet égard, l'orateur salue la contribution continuellement apportée par le Comité en fournissant les données scientifiques nécessaires pour mieux comprendre les effets radioactifs de cet accident sur la santé. Certains s'inquiètent toutefois du fait que le niveau de financement actuel des travaux du Comité scientifique soit insuffisant; ce qui se traduira par une baisse d'efficacité à un moment où des examens dignes de foi des répercussions des radiations prendront probablement une importance accrue.

6. En guise d'introduction du projet de résolution qui devait être distribué (A/C.4/60/L.8), l'orateur explique qu'il demande au Comité scientifique de continuer à se pencher sur les importants problèmes qui se posent dans le domaine des rayonnements. Il exhorte aussi le PNUE à continuer à soutenir le Comité scientifique afin de lui permettre de poursuivre efficacement son travail, ainsi que de réexaminer et de renforcer son financement actuel pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités et de son mandat. Il espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

7. **M. La Rosa Domínguez** (Cuba) dit que le Comité scientifique est une source d'information spécialisée, équilibrée et objective, et qu'en raison de leur grande qualité ses rapports sont des documents de référence en vue de l'adoption de normes nationales et internationales pour protéger le public contre les effets des rayonnements ionisants.

8. Cette année marque le soixantième anniversaire des massacres de Hiroshima et de Nagasaki au cours desquels des milliers de personnes sont mortes du fait des bombes atomiques que l'on a larguées sur elles, sans le moindre respect pour la vie humaine. Il faut ajouter que des milliers d'autres décès se sont ensuite

produits en raison des effets persistants des rayonnements. Son pays réaffirme sa forte opposition au recours à l'énergie nucléaire à des fins belliqueuses et son engagement indéfectible à la cause de l'élimination totale des armes nucléaires.

9. Les effets sur la santé de l'accident de Tchernobyl, l'un des points débattus par le Comité scientifique lors de sa cinquante-troisième session, est spécialement important étant donné que 2006 marquera le vingtième anniversaire de cet événement. Plus tôt en 2005, Cuba et l'Ukraine ont célébré le quinzième anniversaire d'un programme humanitaire dans le cadre duquel des enfants victimes de Tchernobyl, pour lesquels il n'existe aucun service de santé en Ukraine, ont été amenés à Cuba pour y recevoir un traitement et y faire de la réadaptation. Son pays est heureux d'avoir pu quelque peu atténuer certaines des conséquences de ce tragique accident malgré un blocus illégal du Gouvernement des États-Unis qui a eu une incidence sur son secteur de la santé et surtout sur ce programme. Jusqu'ici, plus de 18 000 enfants ont été traités à Cuba, à raison de 500 à 800 nouveaux malades par an; de plus, depuis 1998, une petite équipe médicale cubaine travaille en Ukraine dans une infirmerie pour les personnes souffrant de blessures reliées au drame de Tchernobyl, qui a traité jusqu'ici plus de 10 000 malades. Le programme humanitaire dont il s'agit a aussi eu un véritable impact scientifique, car il a permis de recueillir des données de première main sur la contamination interne des nourrissons, lesquelles ont servi à des organismes des Nations Unies, tels que l'AIEA et le Comité scientifique, pour leurs recherches.

10. Le Comité scientifique doit continuer à forger des liens plus solides avec les diverses institutions du système des Nations Unies, comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'AIEA et le PNUE. En effet, leurs efforts concertés se traduiront par de plus grands avantages pour l'humanité dans les domaines de la santé et de la protection de l'environnement. En outre, il ne faut pas laisser des problèmes budgétaires entraver le travail du Comité scientifique. La délégation de l'orateur est convaincue qu'une coopération sérieuse et de grande portée dans le domaine des usages pacifiques de l'énergie nucléaire constitue le seul moyen d'éliminer les dangers éventuels des rayonnements ionisants.

11. *M. Gerts (Pays-Bas), Vice-Président, assume la présidence.*

12. **M. Ali Ahmad** (République arabe syrienne) dit que sa délégation partage l'inquiétude exprimée dans le rapport du Comité scientifique relatif à sa cinquante-troisième session (A/60/46) selon lequel le manque de financement entrave son travail. Il espère que le PNUE augmentera son financement relatif à l'exercice biennal 2008-2009, aussi prie-t-il tous les États Membres et les institutions spécialisées de l'ONU de déférer aux demandes d'information du Comité spécial.

13. Son pays adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et il a négocié un accord de garanties généralisées avec l'AIEA. En 2003, il a présenté un projet de résolution au Conseil de sécurité pour faire du Moyen-Orient une zone dépourvue d'armes de destruction massive, en particulier sans armes nucléaires. Son pays pense que les radiations nucléaires en provenance des installations israéliennes s'infiltreraient directement dans des États voisins et, de là, dans le reste du monde. En outre, cela continuera, selon lui, à moins qu'Israël ne soumette ses installations nucléaires au régime d'inspection de l'AIEA, conformément au paragraphe 5 de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité.

14. La République arabe syrienne a appelé l'attention des participants d'autres forums de l'ONU sur les dangers qu'il y a d'enfouir des déchets nucléaires dans le sol ou de les jeter dans la mer. Elle considère ces actes comme des violations du droit international, surtout quand ils sont accomplis sans la supervision d'un organisme international compétent. Il faut en effet une détermination et une coopération internationales indéfectibles pour combattre le danger mortel des radiations nucléaires.

15. **Mme Myint** (Myanmar) fait remarquer que le Comité scientifique célébrera son cinquantième anniversaire en mars 2006. Sa délégation le félicite des efforts incessants qu'il a déployés pendant 50 ans pour tenir les États Membres bien informés sur les sources de rayonnements ionisants et leurs effets sur la santé humaine et l'environnement. Ses évaluations ont fourni les bases scientifiques dont se sont servies la Commission internationale de protection contre les radiations pour élaborer ses recommandations relatives à la protection contre les rayonnements et les institutions spécialisées pertinentes du système des Nations Unies afin d'élaborer les normes internationales fondamentales de sécurité pour la protection contre les rayonnements ionisants et la sûreté des sources de radiations.

16. Confrontée aux ressources limitées de la terre en combustibles fossiles, l'humanité doit se tourner vers l'électricité d'origine nucléaire à titre de source d'énergie de rechange. Toutefois, l'accroissement de cette électricité est allé de pair avec celui du risque d'exposition aux rayonnements ionisants par suite de fuites et d'accidents nucléaires comme celui de Tchernobyl, qui hante toujours notre mémoire collective. Le pays de l'orateur est aussi troublé par le danger causé par la prolifération des armes nucléaires et les possibilités qu'elles tombent entre les mains de terroristes. Le danger des rayonnements ionisants demeure un problème important non seulement pour les pays qui ont souffert des résultats d'essais ou d'accidents nucléaires, mais encore de ceux qui sont exposés aux dangers en provenance d'autres sources de radiations qui découlent notamment de la génération d'électricité nucléaire et de l'exposition à des sources artificielles ou naturelles de ces radiations.

17. Le Myanmar est l'un des pays qui exerce le droit légitime d'utiliser pacifiquement l'énergie atomique à des fins de développement, en collaboration avec l'AIEA. Il apprécie l'aide assidue que lui fournit cette institution spécialisée, en particulier dans les domaines de la médecine, de l'agriculture, du développement des ressources humaines, de l'ingénierie et de la technologie nucléaires de la sûreté nucléaire, de la radiothérapie, des méthodes nucléaires de diagnostic et de la technique nucléaire appliquée à la recherche médicale et à l'industrie. Avec le concours de l'AIEA, le Myanmar s'est lancé dans un programme destiné à promouvoir et à mettre au point des applications nucléaires. Il est conscient de son besoin d'avoir une protection adéquate contre les radiations et une infrastructure pour assurer l'innocuité des déchets. Sa réglementation destinée à garantir l'usage sûr des radiations et de l'énergie nucléaire est presque achevée. Le Myanmar est une des parties à l'Accord régional coopératif pour la région de l'Asie et du Pacifique, placé sous les auspices de l'AIEA.

18. Étant donné le rôle critique du Comité scientifique, sa délégation demande qu'un budget d'exploitation adéquat lui soit accordé. Il espère aussi que le PNUE lui fournira des ressources supplémentaires au cours de l'exercice biennal 2006-2007 puisque son travail mérite pleinement d'être soutenu par tous les États Membres et toutes les institutions spécialisées pertinentes des Nations Unies.

19. **M. Williams** (Royaume-Uni), parlant au nom de l'Union européenne, dit que le Comité scientifique demeure le principal organe international dans son domaine. La qualité de son travail est telle que l'on se fonde sur ses rapports comme base pour élaborer les normes nationales et internationales qui protègent à leur tour les populations contre les effets des rayonnements ionisants. L'Union européenne appuie pleinement le programme de travail adopté par le Comité scientifique lors de sa cinquante-troisième session, surtout son action relative aux répercussions sur la santé de l'accident de Tchernobyl et aux effets des radiations à faible dose. Beaucoup d'observateurs en provenance d'institutions spécialisées de l'ONU et d'organismes internationaux ont assisté à la session du Comité scientifique, et l'orateur se réjouit des échanges d'informations et de la collaboration ainsi suscitée. L'Union européenne réaffirme son plein appui au Comité scientifique et sa confiance en l'information essentielle, digne de foi et indépendante qu'il génère.

20. **Mme Karun** (Ukraine) dit que sa délégation attend avec impatience la publication par le Comité scientifique des annexes scientifiques détaillées à un rapport de 2006 destiné à l'Assemblée générale, dont il est fait mention dans le rapport (A/60/46, par. 5) de cette dernière. Tous les États Membres, toutes les institutions spécialisées et les autres organismes scientifiques internationaux et nationaux doivent, à la demande du Comité scientifique, fournir des éléments pour faire en sorte que ses examens soient bien complets.

21. Sa délégation s'inquiète du fait que l'efficacité du travail du Comité scientifique pourrait diminuer en raison de l'insuffisance de son budget de fonctionnement, surtout quand on s'attend à ce que l'intérêt du public augmente à l'occasion du vingtième anniversaire de l'accident de Tchernobyl et de la prochaine révision des Normes fondamentales internationales en matière de sécurité pour la protection contre les rayonnements ionisants et pour la sûreté des radiations. Elle comprend cependant que les mesures nécessaires ont été prises.

22. Sa délégation se réjouit de la participation du Comité scientifique au récent Forum de Tchernobyl et elle s'attend à ce qu'il continue à fournir le fondement scientifique nécessaire pour que l'on comprenne mieux les effets induits par les radiations sur la santé. Le vingtième anniversaire de l'accident de Tchernobyl – qui a changé l'attitude du monde envers l'énergie

nucléaire – constituera une occasion d'examiner les réalisations et d'esquisser un plan d'action pour l'avenir. Son gouvernement pourrait, à cette occasion, organiser une conférence internationale sur l'avenir prévisible, à laquelle il inviterait le Comité scientifique et tous les pays et les organisations intéressés. Cette conférence permettrait de promouvoir l'application d'un savoir-faire international à jour sur des problèmes comme la protection contre les conséquences médicales et biologiques des aspects radiologiques, économiques et juridiques de la gestion des déchets radioactifs et la décommande de centrales électriques nucléaires.

23. Sa délégation endosse les activités prévues par le Comité scientifique pour célébrer son cinquantième anniversaire, qui visent à mieux faire prendre conscience de ce qu'il fait en dehors de la communauté scientifique traditionnelle. Et l'on espère que lorsqu'il poursuivra son travail, le Comité scientifique fera appel au savoir-faire considérable de son pays pour s'attaquer aux effets des radiations.

24. **M. Loedel** (Uruguay), parlant au nom des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des pays associés que sont la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela, dit qu'il est extrêmement important que la communauté internationale soit capable d'évaluer les effets des rayonnements ionisants sur ceux qui y sont exposés, afin de parvenir à des conclusions scientifiquement valables.

25. Étant donné l'inquiétude relative à la contamination de l'environnement par les rayonnements, le travail du Comité scientifique sur les risques associés à l'exposition à des sources naturelles de radiations est très utile, comme son étude des transferts de radionucléides dans l'environnement. Au cours du dernier demi-siècle, le genre de travail accompli par ce Comité et sa qualité ont vraiment contribué à rendre l'environnement plus sûr. En effet, les principaux organismes internationaux et les institutions de l'ONU continuent à reconnaître la valeur de ses conclusions et à en tirer une leçon. Le rapport du Comité scientifique relatif à sa cinquante-troisième session (A/60/46) confirme son prestige, et son futur programme de travail mérite d'être appuyé. Le Comité a pris une bonne décision en optant de célébrer son cinquantième anniversaire en faisant mieux connaître ses activités en dehors de la communauté scientifique traditionnelle.

26. Le MERCOSUR et ses pays associés continuent à s'engager à faire un usage pacifique de l'énergie nucléaire; par ailleurs, les mécanismes et les accords et internationaux auxquels ils sont parties garantissent cet usage pacifique et permettent le libre-échange de matériel et de technologie entre leurs établissements scientifiques.

Point 116 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

27. **Le Président** appelle l'attention sur le document A/C.4/60/WP.2. Ce dernier contient un document officiel sur la revitalisation des travaux de la Quatrième Commission que cette dernière a précédemment adopté cette année et que le Groupe de travail spécial sur la question de la revitalisation a diffusé comme document de travail à prendre pour référence. La Commission l'examinera lors d'une séance ultérieure, de concert avec le projet de programme de travail de la soixantième et unième session.

28. **M. Maleki** (République islamique d'Iran), se référant au paragraphe 11 du document officiel, demande si le Bureau ou l'Assemblée générale déterminera si le point intitulé « Effets des rayonnements ionisants » doit rester à l'ordre du jour de la Quatrième Commission et s'il faut qu'il y ait un débat à ce sujet au sein de la Commission.

29. **Le Président** dit qu'il incombera au Groupe de travail spécial de débattre ces questions.

La séance est levée à midi.